

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
24 novembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 25

Votants 21

2023D143

OBJET :

**09. REQUALIFICATION
URBAINE DE L'ANCIEN
SITE INDUSTRIEL
ENGRAIS NORD France
ROUTE D'ESTAIRES.
AVENANT N°4 À LA
CONCESSION
D'AMÉNAGEMENT DE
LA BATELLERIE.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil-vingt-trois, le trente NOVEMBRE à dix heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CCEUR Thérèse – M. DELVOYE Philippe – Mme CLINKEMAILLIE Colette – Monsieur TREDEZ Alain – Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. DELFLY Jean-Louis, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra
M. DECREUS Christophe, **procuration** à M. SERE Soarey Idriss
M. MOUILLE Julien, **procuration** à Mme BOULENGER Delphine
M. CITERNE Joël, **procuration** à M. DELVOYE Philippe

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 29 février 2016, le conseil municipal a décidé de confier la réalisation de l'opération de la réalisation du site de la Batellerie sur le territoire de la commune de Merville à la société Nordsem.

Suite à différentes contraintes rendant impossible la réalisation de l'opération dans la durée initialement prévue, à savoir 4 ans, 2 avenants ont prorogé la durée de réalisation de l'opération portant ainsi la durée de la concession à 8 ans avec une date de fin fixée au 10 mars 2024, par délibérations du 04 octobre 2019 et 21 septembre 2021.

A l'occasion de la présentation du compte rendu annuel au concédant 2021 qui a fait l'objet d'une délibération lors du conseil municipal du 16 juin 2022, il a été acté qu'il convenait pour l'équilibre du bilan de mobiliser une participation ou subvention complémentaire aux travaux d'espaces publics estimée à 339 000 €, compte-tenu de l'évolution défavorable du marché immobilier.

Pour ce faire et par délibération du 08 décembre 2022, l'avenant n°3 a été pris dans ce sens ce qui a engagé le montant de 339 000 € sur le budget communal.

Par délibération du 28 Septembre 2023, le compte rendu annuel au concédant 2022 a été présenté à l'assemblée délibérante.

Il est proposé à l'assemblée délibérante l'avenant 4 qui concerne :

- La prolongation de la durée de l'opération jusque mars 2025
Malgré l'allongement de la durée du contrat, de nouvelles contraintes, résultant d'évènements indépendants des 2 parties, sont venues freiner la réalisation de l'opération. Compte tenu de ces différentes contraintes, il apparaît impossible de réaliser l'opération dans sa globalité en 8 ans soit jusqu'au 10 Mars 2024. Il est proposé de prolonger d'une année supplémentaire afin de permettre l'achèvement de l'opération (conformément à l'article 4 du traité de concession)

.../...

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 14/12/2023

ID : 059-21590400-2023130-20231130-20231130

https://www.mairie-merville.fr



.../...

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 059-215904004-20231

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2023

**OBJET : 09. REQUALIFICATION URBAINE DE L'ANCIEN SITE INDUSTRIEL ENGRAIS
NORD France ROUTE D'ESTAIRES. AVENANT N°4 À LA CONCESSION
D'AMÉNAGEMENT DE LA BATELLERIE.**

- L'affectation de la participation à la remise d'ouvrage et les modifications nécessaires permettant de prendre en compte les réformes du traitement comptable et de l'éligibilité au FCTVA des participations attribuées aux aménageurs, afin de permettre à la collectivité concédante de conserver le bénéfice du FCTVA sur les ouvrages qui lui sont remis en contrepartie du versement de la participation qui leur est affectée.
Les montants sont pour l'année 2023 de 200 000 € et pour l'année 2024 de 206 600 €
Cette dépense sera à imputer à l'article 2764 en investissement (pour être éligible au FCTVA)
- Le complément de l'article 16.6.4 permettant la mise en place d'une convention de trésorerie afin d'étaler le solde du versement de la participation de la ville

Sur proposition du Maire, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité (Mesdames FLAMENT, PETITPRET, LORPHELIN et Messieurs BEZILLE, LORIDAN, TIMLELT, TREDEZ, VERMEESCH n'ont pas pris part aux votes), d'adopter et d'autoriser Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à :

- Les modifications portant sur l'avenant n°4 et d'imputer les dépenses à l'article 2764 en investissement – créances/particuliers, personnes de droit privé.
- La convention de trésorerie qui concerne le versement du solde de la participation sur 2023 et 2024.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

La Secrétaire de Séance

Sandra BOULENGUER – PLÉ

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.